

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Département
des Alpes Maritimes****de la Commune de LA COLLE SUR LOUP**Arrondissement de
GRASSE

SEANCE DU 29 MARS 2019

Nombre de membres

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27

N° 29.03.2019.12

Objet de la délibération :
**COMPTE ADMINISTRATIF
2018 DU BUDGET
ANNEXE DE
L'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET NON
COLLECTIF -
VOTE**

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-neuf mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Bernard MION**, Maire.

PRÉSENTS :

M. MION – CIRIO - Mme CUBIZOLLES - M. BORIOSI - Mme MARINO -
M. CHAUVIN - Mme MINEÏ - Mme RAUZY - Mme WALTER - M. LEMESSIER
Mme RAY - M. BERNARD - Mme MUIA - Mme TALAYRACH - Mme BILLOIS -
Mme CHAQUET - M. BERTAUX - M. CHABROUX - Mme LEBEL - Mme
PRUNEAUX – M. GAUCHER – M. VERGES – M. HELY

PROCURATIONS :

M. DURAND pouvoir donné à M. MION
M. MONRAY pouvoir donné à Mme MINEÏ
M. STOJEBÀ pouvoir donné à M. CHAUVIN
M. THUBET pouvoir donné à M. CIRIO
M. LUCAS pouvoir donné à M. BORIOSI
Mme LAFFORGUE pouvoir donné à Mme PRUNEAUX

M. CIRIO est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Bernard MION, Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-14, et R2121-8,

EXPOSE au Conseil Municipal :

Le Compte Administratif du Budget Annexe de l'assainissement collectif et non collectif de la commune de La Colle-sur-Loup pour l'exercice 2018 a été arrêté le 31 décembre 2018.

Les recettes et dépenses constatées ainsi que les résultats du Compte Administratif 2018, dressé par Monsieur Jean-Bernard MION, ordonnateur, peuvent être récapitulés comme suit :

- Original.
 Expédition certifiée
conforme à l'original.

Pour le Maire,
Le Directeur Général des
Services,

Date de la convocation :
21 mars 2019

Certifié exécutoire compte tenu

De la date d'affichage :

De la date de transmission et de
réception en Sous-Préfecture :

Pour le Maire,
Le Directeur Général des
Services,

AR PREFECTURE

006-210600441-20190329-2903201912-DE
Reçu le 04/04/2019

SECTIONS	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2017	OPERATION DE L'EXERCICE 2018		RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
	EXCEDENT	MDT EMIS	TITRES EMIS	EXCEDENT	EXCEDENT
Fonctionnement	1 948 967.30	877 340.15	1 230 085.71	352 745.56	2 301 712.86
Investissement	346 923.00	649 319.61	219 437.24	-429 882.37	-82 959.37
		TOTAUX			2 218 753.49

Ces résultats sont en parfaite concordance avec le Compte de Gestion du Comptable public qui fait l'objet d'une autre délibération.

En conséquence :

Après s'être fait présenter le Budget primitif de l'exercice 2018 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats ainsi que le Compte Administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du Compte de gestion du receveur,

Considérant que Monsieur Jean-Bernard MION, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2018, les finances du Budget Annexe du service de l'assainissement collectif et non collectif de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Rappelant que le Compte Administratif est voté hors la présence du Maire,

Il est proposé au Conseil Municipal de confier la présidence de séance à Monsieur Patrice CIRIO, 1^{er} Adjoint, et :

- **De prendre acte** de la présentation faite du Compte Administratif 2018 du Budget Annexe de l'assainissement collectif et non collectif de la commune de La Colle-sur-Loup qui sera joint à la délibération ;
- **De procéder** au vote du Compte Administratif 2018 du Budget Annexe de l'assainissement collectif et non collectif de la commune de La Colle-sur-Loup ;
- **De déclarer** toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes et les crédits annulés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et procédé au vote, sous la présidence de Monsieur Patrice CIRIO, 1^{er} Adjoint

AR PREFECTURE

006-210600441-20190329-2903201912-DE
Reçu le 04/04/2019

- **VOTE** le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe de l'assainissement collectif et non collectif de la commune de La Colle-sur-Loup et arrête les résultats des différentes sections budgétaires comme suit :

SECTIONS	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2017	OPERATION DE L'EXERCICE 2018		RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
	EXCEDENT	MDT EMIS	TITRES EMIS	EXCEDENT	EXCEDENT
Fonctionnement	1 948 967.30	877 340.15	1 230 085.71	352 745.56	2 301 712.86
Investissement	346 923.00	649 319.61	219 437.24	-429 882.37	-82 959.37
			TOTAUX		2 218 753.49

- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes et les crédits annulés.

Ce à l'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **Ont pris part au vote :** **27** (*hors la présence du Maire qui détenait également un pouvoir*)
- **Ont voté pour :** **27**
- **Ont voté contre :** **0**
- **Se sont abstenus :** **0**

Ainsi délibéré à La Colle-sur-Loup les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.



Le Président de séance,

Patrice CIRIO